

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



Investir dans les populations rurales

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE  
PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI  
"PAIFAR-B"**

**DON FIDA N° 2000001940**

**BP 6457 Bujumbura**

**APPEL À MANIFESTATION D'INTERET-SOCIETES DE CONSEIL**

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°PAIFAR-B/02/AMI/2023-2024 RELATIF AU  
RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT CHARGE DE REALISER L'AUDIT EXTERNE DU  
PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI  
(PAIFAR-B)**

10

JUILLET 2023

## Remarques liminaires

Le présent document prend appui sur la première édition du document type pour la passation de marchés consacré à l'annonce d'un appel à manifestation d'intérêt (sociétés de conseil). Ce document publié par le FIDA, disponible à l'adresse <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>, doit être utilisé pour les projets financés par le Fonds.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.



## BURUNDI

### PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI (PAIFAR-B)

#### Intitulé de la mission :

#### RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT CHARGE DE REALISER L'AUDIT EXTERNE DU PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU BURUNDI (PAIFAR-B)

#### Numéro de référence : 0029-CS-QCBS

Le Gouvernement du Burundi a obtenu du Fonds international de développement agricole (FIDA) un financement destiné à couvrir le coût du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale (PAIFAR-B) et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil dispensés par **un cabinet d'audit au titre du poste de recrutement d'un cabinet d'audit chargé de réaliser l'audit externe du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B).**

L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'accord de financement et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale (PAIFAR-B).

#### L'objectif de l'audit externe et les services à fournir

L'objectif de l'audit externe est de :

- Permettre à l'auditeur d'exprimer une opinion indiquant si les états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'entité déclarante à la période allant **de juillet 2022 à juin 2023 (1er audit), juillet 2023 à juin 2024 (2ème audit), janvier à juin 2024 (3ème audit), juillet à décembre 2024 (4ème audit) et janvier-mars 2025 (5ème audit)**, et/ou les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour la période auditée conformément au plan comptable national révisé du Burundi, édition 2012 et suivant les normes IPSAS.
- Les détails des services à fournir sont montrés dans les Termes de Références en annexe.

Cette mission sera exécutée dans une période de 30 jours calendriers.

Le PAIFAR-B ("le client") invite à présent les cabinets d'audit admissibles (les "sociétés de conseil") à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question. Les cabinets d'audit intéressés sont tenus de **donner des informations attestant qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services**. Les cabinets intéressés sont tenus de compléter les manifestations d'intérêt et de les envoyer **électroniquement** sous un seul fichier PDF à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous :

[ufcppaifarb1@gmail.com](mailto:ufcppaifarb1@gmail.com) en réservant une copie à [sikusua@yahoo.fr](mailto:sikusua@yahoo.fr)

Nous attirons l'attention des cabinets d'audit intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme<sup>1</sup> et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations<sup>2</sup>. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles<sup>3</sup>

Le cabinet d'audit (société de conseil) ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction de l'acheteur ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Les cabinets d'audit seront sélectionnés selon **la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC)** expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante : <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

#### **Les critères de présélection sont les suivants :**

1. Description du cabinet ;
2. Les qualifications générales et expérience du Cabinet ;
3. L'expérience du Cabinet dans la réalisation de missions similaires à l'objet de l'étude ;
4. Le personnel permanent du cabinet dans le cadre de sa gestion normale ;
5. Les Consultants à recruter dans le cadre de la réalisation des prestations pour le présent marché ;
6. Le Quitus fiscal ou une attestation fiscale valable délivrée par l'OBR.

<sup>1</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/41942012>

<sup>2</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40189695>

<sup>3</sup> Cette politique est exposée dans le document consultable à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/document-detail/asset/40738506>

**Les autres critères se trouvent dans les termes de références en annexe.**

Des cabinets d'audit peuvent constituer entre eux des associations sous la forme d'une co-entreprise ou d'un cabinet proposant des activités de conseil en sous-traitance afin d'être mieux qualifiés.

Toute demande d'éclaircissements concernant le présent appel à manifestation d'intérêt devra être envoyée par courriel à l'adresse ci-après : [ufcppaifarb1@gmail.com](mailto:ufcppaifarb1@gmail.com) en réservant une copie à [sikusua@yahoo.fr](mailto:sikusua@yahoo.fr) dans les cinq (5) jours avant la date limite de manifestation d'intérêt, le **16/08/2023 à 10heures**, heure locale au plus tard. Le client répondra à toutes les demandes d'éclaircissements dans les trois (3) jours avant la date limite de manifestation d'intérêt le **16/08/2023 à 10 heures, heure locale au plus tard.**

Les manifestations d'intérêt doivent être remises sous forme écrite et soumises électroniquement sous un fichier PDF à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous : [ufcppaifarb1@gmail.com](mailto:ufcppaifarb1@gmail.com) en réservant une copie à [sikusua@yahoo.fr](mailto:sikusua@yahoo.fr) au plus tard le **16/08/2023 à 10 heures**, heure locale.

**L'adresse du client :**

**Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B)**

À l'attention de : **Callixte MASABO, Coordonnateur du PAIFAR-B**

Adresse : **Bujumbura, Commune MUHA, Avenue du large n°30, Immeuble abritant les projets FIDA au Burundi**

BP : **6457 Bujumbura**

Téléphone : **+257 22 27 59 00**

Courriel : [ufcppaifarb1@gmail.com](mailto:ufcppaifarb1@gmail.com)

Fait à Bujumbura, le 26/07/2023

LE COORDONNATEUR DU PAIFAR-B

Callixte MASABO

